

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 1^{er} décembre 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

CABINET

BRECI

Arrêté PREF/CABINET/BRECI/2017333-0001 du 29 novembre 2017 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – promotion du 1^{er} janvier 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE AMENAGEMENT

Avis – Demande d'extension de la surface de vente d'un supermarché à dominante alimentaire, Rue de Batère à Céret (66400)

SER

. Arrêté DDTM/SER/2017334-0001 du 30 novembre 2017 portant définition des mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Service : Pole Offre de Soins et Autonomie

. Décision tarifaire portant modification du prix de journée globalisé pour l'année 2017, MAS Sol i Mar

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

. Liste, au 1^{er} décembre 2017, des responsables des services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Dossier suivi par :
Marion CARBONNET
Martine KHERAB

☎ : 04.68.51.65.41 ou 42
☒ : 04.89.12.29.18
mail : pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2017333-0001 du 29 novembre 2017 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 88-309 du 28 mars 1988, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU la circulaire NOR/INT/00103C du 6 décembre 2006 de M. le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

VU la circulaire NOR/IOC/16691C du 15 juillet 2009 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales ;

A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2018 ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Les Médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

- MÉDAILLE OR :

M. Henri GALANGAU, adjoint au maire de la commune de TROUILLAS ;
M. Jacques TAULET, conseiller municipal de la commune de TROUILLAS ;

- MÉDAILLE ARGENT

M. Jean SOLAZ, conseiller municipal de la commune d'ILLE SUR TET

Article 2 : Les Médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms apparaissent dans les annexes suivantes :

- MÉDAILLE OR : Annexe n°1

- MÉDAILLE VERMEIL : Annexe n°2

- MÉDAILLE ARGENT : Annexe n°3

Article 3 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 29 novembre 2017



Philippe VIGNES

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
1	Madame	Yvonique	Agent spécialisé principal 2ème classe école maternelle	Mairie de Bompas
2	Monsieur	Gérard	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Cabestany
3	Monsieur	Yves	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
4	Monsieur	Jean-Marie	Brigadier-Chef principal	Mairie de Canet-en-Roussillon
5	Madame	Marie-Renée	ASEM Principal 2ème classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
6	Madame	Annick	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
7	Monsieur	Philippe	Ingénieur principal	Mairie de Canet-en-Roussillon
8	Monsieur	Eric	Agent de maîtrise principal	Mairie de Canet-en-Roussillon
9	Monsieur	Patrik	Ingénieur principal	Mairie de Canet-en-Roussillon
10	Madame	Christine	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
11	Madame	Antoine	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
12	Monsieur	Michel	Agent de maîtrise principal	Mairie de Canet-en-Roussillon
13	Monsieur	Henry	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie d'Elne
14	Madame	Josiane	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie d'Elne
15	Madame	Juliette	Rédacteur principal 2ème classe	CCAS de Perpignan
16	Madame	Elisabeth	Agent social principal 2ème classe	CCAS de Perpignan
17	Monsieur	Jean-Victor	Rédacteur principal 1ère classe	CCAS de Perpignan
18	Monsieur	Henri	Educateur principal 1ère classe APS	Union Départementale Scolaire et d'Intérêt social 66
19	Monsieur	Vincent	Educateur principal 1ère classe APS	Union Départementale Scolaire et d'Intérêt social 66
20	Monsieur	Laurent	Educateur principal 1ère classe APS	Union Départementale Scolaire et d'Intérêt social 66
21	Madame	Corinne	ATSEM Principal 1ère classe	CCAS de Saint-Estève
22	Madame	Denis	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
23	Monsieur	Jean-Michel	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
24	Madame	Joëlle	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
25	Madame	Cécile	Rédacteur principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
26	Madame	Stéphane	Ingénieur en chef	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
27	Monsieur	Alain	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
28	Madame	Catherine	Conseiller supérieur socio-éducatif	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
29	Madame	Brigitte	Rédacteur principal 1ère classe territorial	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
30	Madame	Dominique	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
31	Madame	Bernadette	Attaché principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
32	Madame	Béatrice	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
33	Monsieur	Jean-Claude	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
34	Madame	Marielle	Rédacteur principal de 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
35	Madame	Sylvie	Ingénieur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
36	Monsieur	Bernard	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
37	Monsieur	Bernard	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
38	Madame	Nadine	Adjoint administratif principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
39	Madame	Dominique	Adjoint administratif principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
40	Madame	Chantal	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
41	Monsieur	Jean-Luc	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
42	Monsieur	Jean	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
43	Monsieur	Jean	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

44 Monsieur	Joseph	OLIVE	Ingenieur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
45 Monsieur	Antoine	PADILLA	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
46 Monsieur	Jean-François	PALMADE	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
47 Monsieur	René	PAYARD	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
48 Monsieur	Raymond	PRAT	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
49 Monsieur	Joseph	PUIGSAGUR	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
50 Madame	Gloria	ROBEDO	Agent de maîtrise	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
51 Madame	Gisèle	SAQUE	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
52 Monsieur	Antoine	SERRA	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
53 Monsieur	Olivier	SORIOT	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
54 Madame	Brigitte	VRBA	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
55 Monsieur	Pierre	DIAZ	Agent de maîtrise principal	Mairie de Cornella del Vercol
56 Madame	Joëlle	PAYROU	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Thuir
57 Madame	Martine	NEGRE	Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle	Centre hospitalier de Perpignan
58 Madame	Marie-Pierre	VERGES	Attaché	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
59 Monsieur	Bernard	BELMONTE	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Céret
60 Madame	Martine	JUSTAFRE	Attaché principal	Mairie de Céret
61 Madame	Régine	ALBAREL	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
62 Madame	Martine	ALJES	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
63 Madame	Marc	ANDREU	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
64 Madame	Gladys	CLAVIER	Attaché territorial	Mairie de Perpignan
65 Monsieur	Jean-Marc	COLL	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
66 Madame	Dominique	FERRAT	Professeur d'enseignement artistique hors classe	Mairie de Perpignan
67 Monsieur	André	GILL	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
68 Monsieur	Guy	LARROZE	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
69 Monsieur	Francis	MARQUANT	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
70 Monsieur	José	MASDEMONT	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
71 Madame	Sabine	DURAND	Attaché	Mairie de Perpignan
72 Monsieur	Philippe	PLA	Monteur d'opérations	Office public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales
73 Monsieur	Thierry	BAGU	Agent de maîtrise principal	Office public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales
74 Madame	Catherine	BAGU	Responsable de pôle	Office public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales
75 Monsieur	Bernard	ALZINA	Agent de maîtrise principal	Mairie d'Argelès sur Mer
76 Monsieur	Jésus	CAMPILLO	Brigadier-Chef principal	Mairie d'Argelès sur Mer
77 Monsieur	Georges	CAPELL	Agent de maîtrise principal	Mairie d'Argelès sur Mer
78 Madame	Christine	ESTEVE	Adjoint administratif territorial 1ère classe	Mairie d'Argelès sur Mer
79 Monsieur	Serge	VILLEGAS	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Paris
80 Madame	Françoise	YVERNAULT	Adjoint administratif principal 1ère classe	SYDETOM 66
81 Monsieur	René	PACHECO	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Mairie de Saleilles
82 Madame	Françoise	ARGILES	Rédacteur principal 1ère classe	

Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
1 Monsieur	Alain	REYNAL	Agent de maîtrise principal	Mairie de Bompas
2 Monsieur	Michel	LARROZE	Agent de maîtrise principal	Mairie de Bompas
3 Monsieur	Michel	BRAIL	Brigadier chef principal	Marie de Bompas
4 Madame	Nathalie	CARDONA	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
5 Monsieur	Patrick	LAURENT	Technicien principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
6 Madame	Marie-Josée	MANGIARACINA	Rédacteur	Mairie de Canet-en-Roussillon
7 Monsieur	Yves	MARIN	Brigadier chef principal	Mairie de Le Barcarès
8 Madame	Florence	DUCHESNE	Adjoint technique	Mairie de Le Barcarès
9 Monsieur	Lionel	GARCIA	Brigadier chef principal	Mairie de Le Barcarès
10 Madame	Sandrine	JAROSSAY	Rédacteur	CCAS de Saint-Estève
11 Madame	Corinne	CASTEIL	Educateur APS Principal 1ère classe	CCAS de Saint-Estève
12 Madame	Anne	COSTE	Animateur principal 1ère classe	Mairie de Saint-Estève
13 Monsieur	Didier	PIQUE	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
14 Monsieur	Guy	ARMANGAU	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
15 Monsieur	Elisabeth	BERAUD	Directeur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
16 Monsieur	Jean-Paul	BERNAD	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
17 Madame	Brigitte	BODZLACK	Pluri-culture hors classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
18 Madame	Catherine	BOSCH	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
19 Madame	Annette	CERVANTES	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
20 Monsieur	Edwig	CHALER	Ingénieur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
21 Madame	Patricia	CHAUVIER NADAL	Attaché principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
22 Monsieur	Olivier	COLPAERT	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
23 Monsieur	Didier	DELEFOSSE	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
24 Monsieur	Jean-François	DIAZ	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
25 Monsieur	Marc	FOUGERIT	Ingénieur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
26 Monsieur	Pierre	FRANCH	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
27 Monsieur	Jean-Jacques	HUG	Technicien principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
28 Monsieur	Michel	JAUZAC	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
29 Madame	Pascale	JEZEQUEL	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
30 Madame	Isabelle	LEMOINE	Médecin Hors Classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
31 Madame	Marie	LOPEZ	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
32 Madame	Marie-Christine	MACIA	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
33 Monsieur	Jacky	MUSARD	Directeur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
34 Monsieur	Gérard	OCHAL	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
35 Monsieur	Gilles	PAROTIN	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement technique	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
36 Monsieur	Pascal	RIGAL	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
37 Monsieur	François	SANCHEZ	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
38 Monsieur	Jean-Marc	SOUGNE	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
39 Monsieur	Jean-Marc	SOYMIER	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
40 Madame	Brigitte	TAYAN DORANDEU	Attaché principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
41 Monsieur	Gérard	VIZER	Technicien principal 1ère classe	Mairie de Canohès
42 Madame	Brigitte	GARNIER	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil régional Occitanie
43 Monsieur	Alan	ALBERT	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement technique	Conseil régional Occitanie
44 Monsieur	Layachi	BOUAZIZ	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement technique	Conseil régional Occitanie
45 Madame	Régine	DUBUC	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement technique	Conseil régional Occitanie

46 Monsieur	Georges	BOURRET	Agent de maîtrise	Mairie de Thuir
47 Monsieur	François	POYATOS	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Thuir
48 Madame	Valérie	ROBERT	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Thuir
49 Madame	Sylvie	MILLOCHAU	Aide soignante principale	Centre hospitalier de Perpignan
50 Monsieur	Eric	MUNOZ	Aide soignant	Centre hospitalier de Perpignan
51 Madame	Dominique	PENNIELLO	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
52 Madame	Monique	HENRIC	Rédacteur territorial	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
53 Monsieur	Abdrzak	BABA	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
54 Monsieur	Didier	BOUILLON	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
55 Monsieur	Marc	CAZORLA	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
56 Madame	Agnès	CODINE	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
57 Madame	Michèle	COMPAGNE	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
58 Monsieur	Alain	FABRESSE	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
59 Monsieur	Joachim	FERNANDEZ	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
60 Madame	Martine	FUENTES	Assistante maternelle	Mairie de Perpignan
61 Monsieur	Jean-Charles	GANDOU	Attaché principal	Mairie de Perpignan
62 Madame	Madeleine	GATOUNES	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
63 Monsieur	Alain	GOBERT	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
64 Monsieur	Bruno	GOUMAN	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
65 Madame	Véronique	JORDAN	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
66 Monsieur	Eric	JOURDA	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
67 Madame	Christine	LECHADO	Assistante maternelle	Mairie de Perpignan
68 Monsieur	Thierry	MARIAGE	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
69 Madame	Brigitte	MARTI	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
70 Monsieur	Emmanuel	MARTINEZ	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
71 Monsieur	Bernard	MONEDERO	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
72 Madame	Nathalie	NOU	Technicien supérieur principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
73 Madame	Catherine	PNELL	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
74 Madame	Catherine	PLANAS	ATSEM principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
75 Monsieur	Jean-Michel	SERRA	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
76 Monsieur	François	TERRE	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
77 Madame	Florence	GAUTHIER	Rédacteur territorial	Mairie de Perpignan
78 Madame	Pilar	LOPEZ	Directrice d'agence	Mairie de L'upia
79 Monsieur	Gérard	PELISSIER	Directeur de service	Office public de l'habitat des Pyrénées-Orientales
80 Monsieur	Thierry	WJEUX	Adjoint technique	Office public de l'habitat des Pyrénées-Orientales
81 Monsieur	Dominique	DEREGNAUCOURT	Agent de maîtrise principal	Mairie d'Argelés sur Mer
82 Madame	Rose-Marie	SOL	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie d'Argelés sur Mer
83 Monsieur	Jean-François	FERRER	Agent de maîtrise principal	SYDETOM 66
84 Madame	Christine	GOT	Adjoint technique territorial principal de 2° classe	Mairie de Trouillas
85 Monsieur	François	BELLIL	Agent de maîtrise principal	Office public de l'habitat des Pyrénées-Orientales

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	GRADE	COLLECTIVITÉ
1 Monsieur	Laurent	CROS	Agent de maîtrise	Mairie de Bompas
2 Madame	Marie-Line	CARA VECCHIA	Gardien-Brigadier	Mairie de Canet-en-Roussillon
3 Monsieur	Michel	DELEMAU	Adjoint technique territorial	Mairie de Canet-en-Roussillon
4 Monsieur	Xavier	MERCIER	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
5 Madame	Laure	LAVAIL	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Canet-en-Roussillon
6 Madame	Joséphine	CARRILLO	ATSEM Principal 1ère classe	Mairie d'Elne
7 Madame	Martine	HANUSSE	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie d'Elne
8 Monsieur	Christophe	RUESCAS	Agent de maîtrise	Mairie d'Elne
9 Madame	Anne-Marie	DESTRADE	Agent social	CCAS de Perpignan
10 Madame	Linda	FENEQUE	Adjoint administratif principal 2ème classe	CCAS de Perpignan
11 Madame	Véronique	LEVEQUE	Adjoint administratif principal 2ème classe	CCAS de Perpignan
12 Madame	Joelyne	MANOUVRIER	Agent social	CCAS de Perpignan
13 Madame	Anne-Marie	MARCHAND	Rédacteur	CCAS de Perpignan
14 Madame	Andrée	MARTY	Agent social	CCAS de Perpignan
15 Madame	Fabienne	TRUBELLE	Agent social principal 2ème classe	CCAS de Perpignan
16 Madame	Nicole	CALT	Auxiliaire puériculture principal 1ère classe	CCAS de Perpignan
17 Monsieur	Jean-Pierre	CLOS	Adjoint technique principal 1ère classe	CC des Albères et de la Côte Vermeille
18 Monsieur	Gilles	ABLARD	Adjoint administratif	Mairie de Le Barcarès
19 Madame	Patricia	DESTAVILLE	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Le Barcarès
20 Madame	Marceline	FRANCES	Adjoint administratif	Mairie de Le Barcarès
21 Monsieur	Fabien	CASTANO	Agent de maîtrise	Mairie de Saint-Estève
22 Madame	Anne-Marie	SOLELLE	Rédacteur	CCAS de Saint-Estève
23 Madame	Antoinette	FERRE	Adjoint technique	CCAS de Saint-Estève
24 Monsieur	Michel	VISA	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Saint-Estève
25 Madame	Magaly	VERMILLARD	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	Mairie de Banyuls-sur-Mer
26 Madame	Josefa	ANTHONI	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
27 Madame	Lydia	BONET	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
28 Madame	Brigitte	FERRIZ	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
29 Madame	Marie-José	GOIX	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
30 Madame	Elvire	JOVE	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
31 Madame	Antonio	LAZO	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
32 Madame	Rolande	TISSANDIER	Assistante familiale	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
33 Madame	Hélène	ALRIC	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
34 Madame	Corinne	ARMINGAUD	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
35 Monsieur	Bruno	BARTRINA	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
36 Monsieur	Jean-Jacques	BELMONTE	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
37 Monsieur	Pascal	BERDAGUE	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
38 Monsieur	Thierry	BERNAL	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
39 Monsieur	Laurent	CABOT	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
40 Madame	Isabelle	CADENE	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
41 Monsieur	Pierre	CALVA	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
42 Monsieur	Raymond	CAMARASA	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
43 Monsieur	Alain	CAMPS	Ingénieur principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
44 Monsieur	Olivier	CAMPS	Agent de maîtrise	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
45 Monsieur	Philippe	CARON	Adjoint technique principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

46 Madame	Catherine	CASTANYER	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
47 Madame	Céline	CERIZOLLA	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
48 Madame	Laurence	CHABANNON	Bibliothécaire territorial	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
49 Madame	Carole	CHAVERNAC	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
50 Madame	Sylvie	COLLET	Adjoint administratif	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
51 Madame	Laurence	COSTE	Attaché	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
52 Madame	Maria Virginia	DE SOUSA	Adjoint technique	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
53 Monsieur	Nicolas	DOMINGO	Technicien principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
54 Monsieur	Laurent	DUCROS	Adjoint patrimoine principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
55 Monsieur	Jean-Michel	DUSERRE	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
56 Madame	Simone	ECREPOINT	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
57 Monsieur	Olivier	ESTEVE	Attaché	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
58 Madame	Sandrine	FORMENTI	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
59 Madame	Jacqueline	GALIVEL CASIER	Pharmacien de classe exceptionnelle	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
60 Madame	Marie-Isabelle	GARCIA	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
61 Madame	Marie-Laure	GARES	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
62 Madame	Sylvie	GERMAIN	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
63 Monsieur	Joseph	GOMEZ	Agent de maîtrise	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
64 Monsieur	Jean-Rémi	GROUSET	Agent de maîtrise	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
65 Madame	Florence	GUIGNARD	Technicien paramédical classe supérieure	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
66 Madame	Odie	GUILLEMAUD RIBELL	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
67 Monsieur	Hassan	HARRACHE	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
68 Monsieur	Laurent	JAUBERT	Adjoint administratif principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
69 Monsieur	Claude	JUSTAFRE	Adjoint de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
70 Madame	Chantal	LAPLUIE	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
71 Madame	Sophie	MAINE	Technicien paramédical classe supérieure	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
72 Monsieur	Pierre	MARIGO	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
73 Madame	Corinne	MARIOT	Infirmière en soins généraux hors classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
74 Madame	Lucie	MASSIES	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
75 Madame	Laurence	MARIS MAS	Sage Femme classe exceptionnelle	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
76 Madame	Chantal	MEROU	Attaché	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
77 Madame	Monique	MOISE	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
78 Madame	Renaud	MONCOURTOIS	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
79 Madame	Marie-Christine	MONTOYA	Infirmière soins généraux hors classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
80 Madame	Brigitte	MORAEI	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
81 Monsieur	Richard	MORAL	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
82 Monsieur	Patrice	NAVARRO	Technicien	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
83 Monsieur	Jean-François	PAGES	Agent maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
84 Monsieur	Bernard	PARES	Technicien principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
85 Monsieur	Olivier	PAULHIAC	Rédacteur principal 1ère classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
86 Madame	Sandrine	PERACAULA	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
87 Madame	Lydie	PETIT	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
88 Monsieur	Denis	PIGUILLEM	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
89 Monsieur	Jean-Louis	PUY	Adjoint technique	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
90 Madame	Coralie	RICHARD BONNAL	Assistant socio-éducatif principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
91 Madame	Céline	ROBIN	Attaché principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

92 Monsieur	Guy	ROCA	Adjoint technique principal 2ème classe	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
93 Madame	Corinne	ROLLAND	Rédacteur	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
94 Madame	Marie-Antoinette	SANTOS	Adjoint technique	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
95 Monsieur	Daniel	SAQUE	Agent de maîtrise principal	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
96 Madame	Peggy	TOP	Puéricultrice Classe Supérieure	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
97 Madame	Agnès	VILANOVA VICENTE	Adjoint administratif	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
98 Madame	Alexandra	VILLANUEVA	Technicien paramédical classe supérieure	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
99 Madame	Hélène	ANOLL	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
100 Monsieur	Bruno	BLOCK	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
101 Monsieur	Thierry	BOUTON	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
102 Monsieur	Jean-François	COROMINAS	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
103 Madame	Montserrat	VILA	Adjoint administratif principal 2° classe	Mairie de Céret
104 Monsieur	Pascal	DUHORNAY	Adjoint technique principal 1° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
105 Madame	Sylvie	CARON	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
106 Monsieur	Frédéric	SCOTTO DI APOLLONIA	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
107 Madame	Monique	LAFFITTE	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
108 Monsieur	Eric	TIESSE	Adjoint technique principal 2° classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE
109 Monsieur	Jean-François	CLOTIS	Adjoint technique principal 1° classe	Mairie de Thuir
110 Madame	Magali	NOLIBOIS	Adjoint administratif principal 2° classe	Mairie de Thuir
111 Madame	Valérie	FONTANE	Rédacteur principal 2° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
112 Monsieur	Jean-Paul	SIMBONI	Adjoint technique principal 2° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
113 Madame	Marie-Christine	BECKER	Assistant d'enseignement artistique principal 1° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
114 Monsieur	Bernard	BILLES	Adjoint technique principal 2° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
115 Monsieur	Lionel	CALMON	Adjoint technique principal 1° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
116 Monsieur	Robert	CASELLAS	Agent de maîtrise principal	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
117 Monsieur	Louis	COMIN	Adjoint technique principal 1° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
118 Monsieur	Alain	FABRE	Agent de maîtrise	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
119 Monsieur	Patrick	MARTINEZ	Agent de maîtrise	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
120 Monsieur	Philippe	PUIG	Adjoint technique principal 2° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
121 Monsieur	Guy	SAUCO	Assistant d'enseignement artistique principal 1° classe	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
122 Monsieur	Robert	SMATI	Adjoint technique	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
123 Madame	Béatrice	CARCAUZON	Infirmière en soins généraux 1er grade	Centre hospitalier de Perpignan
124 Madame	Dominique	CORNETTE	Assistant médico administratif	Centre hospitalier de Perpignan
125 Madame	Christiane	BELLOT	Assistant médico administratif	Centre hospitalier de Perpignan
126 Madame	Isabelle	OUILLET	Adjoint administratif principal 1ère classe	Centre hospitalier de Perpignan
127 Monsieur	Franck	PITARD	Infirmier cadre de santé paramédical	Centre hospitalier de Perpignan
128 Madame	Ingrid	MORATO	ATSEM Principal 1ère classe	Mairie de Céret
129 Madame	Martine	SALES	Adjoint technique	Mairie de Céret
130 Monsieur	Robert	VILLAREM	Agent de maîtrise principal	Office public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales
131 Madame	Pascale	BALLAY	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
132 Monsieur	Bouras	BENFODDA	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
133 Monsieur	Eric	BILES	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
134 Madame	Brigitte	BOUZIER	Adjoint technique	Mairie de Perpignan
135 Madame	Sylvie	CALYO-PRADAL	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
136 Monsieur	Jean-Luc	CASTELLON	Agent de maîtrise	Mairie de Perpignan
137 Monsieur	Edith	CONDOMINES	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan

138 Monsieur	Dominique	CRESEND	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
139 Madame	Djamila	DAOUADJI	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
140 Monsieur	Cyril	DELAUNAY	Agent de maîtrise	Mairie de Perpignan
141 Monsieur	Thierry	EDOUARD	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
142 Monsieur	Robert	FUMADO	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
143 Madame	Nathalie	GARRIDO	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
144 Monsieur	Bruno	GILLES	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
145 Madame	Myriam	GRAU	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
146 Monsieur	Kamel	HAMDI	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
147 Madame	Roselyne	JUSTAFRE	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
148 Monsieur	David	LIMOUSY	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
149 Madame	Catherine	LLECH	Adjoint du patrimoine	Mairie de Perpignan
150 Monsieur	Christophe	LIUC	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
151 Monsieur	Olivier	MARTIN	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
152 Monsieur	Cyril	MASSET	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
153 Madame	Zoubida	MECHEROUR	Agent de maîtrise	Mairie de Perpignan
154 Madame	Nadia	MEDDAH	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
155 Monsieur	Stéphane	MIQUEL	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
156 Monsieur	Thierry	MINGORANCE	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
157 Madame	Isabelle	MEDJANI	Attaché territorial	Mairie de Perpignan
158 Monsieur	Louis	NAVARRO	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
159 Madame	Cécile	PAULHIAC	Adjoint administratif	Mairie de Perpignan
160 Monsieur	Franck	POMPEY	Chef de service Police municipale	Mairie de Perpignan
161 Monsieur	Antoine	PUBILL	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
162 Monsieur	Fouad	RAKII	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
163 Monsieur	Patrick	RIGAUD	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
164 Monsieur	Rémi	SALA	Agent de maîtrise	Mairie de Perpignan
165 Madame	Nathalie	SALES	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
166 Madame	Marie-Claude	SALVADOR	ATSEM Principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
167 Monsieur	Anthony	SANCHEZ	Agent de maîtrise	Mairie de Perpignan
168 Monsieur	Régis	SERRES	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
169 Madame	Colette	SONTE	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
170 Monsieur	Jean-Claude	SOULIER	Agent de maîtrise principal	Mairie de Perpignan
171 Madame	Antoinette	TADROS	Adjoint administratif principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
172 Monsieur	Nasser	TAHRI	Adjoint technique principal 2ème classe	Mairie de Perpignan
173 Monsieur	Michel	TALAIRACH	Adjoint technique	Mairie de Perpignan
174 Madame	Nathalie	VEGARA	Adjoint technique	Mairie de Perpignan
175 Monsieur	David	DURAN	Rédacteur principal 1ère classe	Mairie de Perpignan
176 Madame	Claira	MAURY	Hôtesse 1er échelon	Mairie d'Argelès sur Mer
177 Monsieur	Jean-Michel	PAYROU	Adjoint technique principal 1ère classe	Mairie d'Argelès sur Mer
178 Monsieur	Vincent	PUTOL	Technicien principal 1ère classe	SYDETOM 66
179 Madame	Marie-Christine	ARTADO	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles princip	Mairie de Saleilles
180 Monsieur	Alexis	RAYNAUD	Adjoint administratif principal 2ème classe	Mairie de Saleilles
181 Madame	Anne	SURROQUE	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements	Conseil régional OCCITANIE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Aménagement
Unité Politique et
Connaissances Territoriales
Secrétariat CDAC

Perpignan, le 29 novembre 2017

Dossier suivi par Jean-Luc
Garrigue
☎ : 04.68.38.13.22
☎ : 04.68.38.13.24
✉ : jean-luc.garrigue
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION DE LA SURFACE DE VENTE D'UN SUPERMARCHÉ A DOMINANTE ALIMENTAIRE A CERET.

Réunie le 21 novembre 2017, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a donné un **avis favorable** à la demande d'extension de la surface de vente d'un supermarché à dominante alimentaire présentée par la SNC VALLESPIR agissant en qualité de propriétaire du foncier et du bâtiment. Cette demande concerne une autorisation commerciale déposée le 04 octobre 2017. Ce projet est situé sur la parcelle cadastrée section AR N° 8 ; Rue de Batère à Céret (66400).

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'eau et des risques

Perpignan, le 30 NOV. 2017

ARRETE PREFECTORAL n°DDTM/SER/2017334-0001
portant définition de mesures de restrictions
provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de
la ressource superficielle et des nappes souterraines

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.211-1, L.211-3, L.211-8, L.214-1 et 6, L.215-10 et R.211-66 à R.211-70,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1,

Vu le Code de la santé publique et notamment son titre II,

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du Préfet coordonnateur de bassin,

Vu l'arrêté n°15-343 du 3 décembre 2015 du préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée,

Vu la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2017167-0002 du 16 juin 2017 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état des nappes souterraines,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2017202-0001 du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté n°DDTM/SER/2017167-0002 du 16 juin 2017 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état des nappes souterraines,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2017257-0001 du 14 septembre 2017 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et prorogation des mesures de restrictions provisoires de certains usages liées à l'état des nappes souterraines,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richépin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : +33 (0)4.68.38.12.34 Renseignements :
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2017303-0001 du 30 octobre 2017 portant définition de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines

Considérant les débits très faibles sur le secteur Agly amont et la rupture d'écoulement sur le secteur Agly aval ;

Considérant que les conditions météorologiques estivales et que les prévisions ne sont pas de nature à avoir un impact significatif à la hausse ni sur les débits des cours d'eau, ni sur les niveaux des nappes souterraines ;

Considérant que le maintien du débit sortant du barrage de l'Agly à un faible niveau impose le maintien de mesures de restriction et de gestion sur la section à l'aval de ce barrage ;

Considérant que les piézomètres sur le secteur Aspres-Réart enregistrent actuellement les plus bas niveaux jamais atteint depuis que ceux-ci font l'objet d'observations régulières ;

Considérant la nécessité de maîtriser les usages de l'eau pour garantir la satisfaction des besoins prioritaires notamment l'alimentation en eau potable ;

Considérant le caractère proportionné et limité des mesures envisagées ;

Considérant que l'article L 211-3 du code de l'environnement permet à l'autorité administrative de prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse ou à un risque de pénurie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

Arrête :

Article 1 : Objet de l'arrêté

Cet arrêté proroge jusqu'au 31 décembre 2017 les dispositions de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2017303-0001 du 30 octobre 2017 portant définition de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines.

Article 2 : Mesure de restrictions

Les mesures de restriction de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2017303-0001 du 30 octobre 2017 restent applicables. Les annexes 3 et 4 de cet arrêté sont respectivement remplacées par les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 : Mesures complémentaires

Les collectivités locales peuvent à tout moment prendre par arrêté municipal des mesures de restriction complémentaires et adaptées à une situation localisée en fonction des ressources en eau de leur territoire, en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de compatibilité

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : +33 (0)4.68.38.12.34 **Renseignements :**
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

avec le présent arrêté. Une copie de ces arrêtés sera transmise pour information à la préfecture, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales et à la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS).

Les collectivités locales sont invitées à mettre en œuvre des mesures d'information et de sensibilisation à destination des populations saisonnières, en particulier sur les lieux les plus fréquentés, au droit des douches de plage par exemple.

Article 4 : Dérogation générale

Les prélèvements d'eau destinés à l'adduction d'eau potable, à la lutte contre l'incendie et à l'abreuvement des animaux ne sont pas soumis à ces mesures de restriction.

Article 5 : Période de validité

Les dispositions mentionnées ci-dessus sont applicables le jour de la publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2017.

Les présentes dispositions pourront être prorogées, renforcées ou annulées par arrêté préfectoral en fonction de l'évolution de la situation météorologique et piézométrique.

Article 6 : Sanctions

En application des articles L.171-8 et suivants du code de l'environnement, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, le non-respect des prescriptions du présent arrêté peut être puni administrativement d'une amende au plus égale à 15 000 € et d'une astreinte journalière au plus égale à 1 500 € applicable à partir de la notification de la décision la fixant jusqu'à satisfaction de la mise en demeure.

En cas de poursuites pénales, tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 € pour les personnes physiques et de 7 500 € pour les personnes morales.

Article 7 : Délais et voies de recours

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 8 : Affichage et publicité

Le présent arrêté sera adressé pour affichage d'une durée de 3 mois aux maires des communes concernées du département des Pyrénées-Orientales.

Le présent arrêté fera l'objet d'une communication dans un journal local ou régional diffusé dans le département des Pyrénées-Orientales.

Le présent arrêté est consultable :

- sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales : www.pyrenees-orientales.gouv.fr,
- sur le site internet Propluvia du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : +33 (0)4.68.38.12.34 **Renseignements :**
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Les communes possédant des panneaux à message variable diffusent l'information concernant cet arrêté. Cette information peut aussi être relayé sur les sites internet communaux.

Article 9 : Exécution

Le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, le Directeur de l'agence régionale de santé, le Chef du service départemental de l'Agence française de la biodiversité, le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, les Maires des communes concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

LE PREFET,



Philippe UIGNES

ANNEXE 1 :

Calendrier de restrictions selon les secteurs

		Etat de l'irrigation	
Du À 8 h 00	Au À 8 h 00	Secteur 1	Secteur 2
01/12/17	02/12/17	Interdit	Autorisé
02/12/17	03/12/17	Autorisé	Interdit
03/12/17	04/12/17	Interdit	Autorisé
04/12/17	05/12/17	Autorisé	Interdit
05/12/17	06/12/17	Interdit	Autorisé
06/12/17	07/12/17	Autorisé	Interdit
07/12/17	08/12/17	Interdit	Autorisé
08/12/17	09/12/17	Autorisé	Interdit
09/12/17	10/12/17	Interdit	Autorisé
10/12/17	11/12/17	Autorisé	Interdit
11/12/17	12/12/17	Interdit	Autorisé
12/12/17	13/12/17	Autorisé	Interdit
13/12/17	14/12/17	Interdit	Autorisé
14/12/17	15/12/17	Autorisé	Interdit
15/12/17	16/12/17	Interdit	Autorisé
16/12/17	17/12/17	Autorisé	Interdit
17/12/17	18/12/17	Interdit	Autorisé
18/12/17	19/12/17	Autorisé	Interdit
19/12/17	20/12/17	Interdit	Autorisé
20/12/17	21/12/17	Autorisé	Interdit
21/12/17	22/12/17	Interdit	Autorisé
22/12/17	23/12/17	Autorisé	Interdit
23/12/17	24/12/17	Interdit	Autorisé
24/12/17	25/12/17	Autorisé	Interdit
25/12/17	26/12/17	Interdit	Autorisé
26/12/17	27/12/17	Autorisé	Interdit
27/12/17	28/12/17	Interdit	Autorisé
28/12/17	29/12/17	Autorisé	Interdit
29/12/17	30/12/17	Interdit	Autorisé
30/11/17	01/01/18 (00h00)	Autorisé	Interdit

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : +33 (0)4.68.38.12.34 Renseignements :
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ANNEXE 2 :

Calendrier de restrictions selon les secteurs

Du À 8 h 00	Au À 8 h 00	Etat de l'irrigation	
		Secteur 1	Secteur 2
01/12/17	02/12/17	Autorisé	Autorisé
02/12/17	03/12/17	Autorisé	Interdit
03/12/17	04/12/17	Autorisé	Autorisé
04/12/17	05/12/17	Interdit	Autorisé
05/12/17	06/12/17	Autorisé	Autorisé
06/12/17	07/12/17	Autorisé	Interdit
07/12/17	08/12/17	Autorisé	Autorisé
08/12/17	09/12/17	Interdit	Autorisé
09/12/17	10/12/17	Autorisé	Autorisé
10/12/17	11/12/17	Autorisé	Interdit
11/12/17	12/12/17	Autorisé	Autorisé
12/12/17	13/12/17	Interdit	Autorisé
13/12/17	14/12/17	Autorisé	Autorisé
14/12/17	15/12/17	Autorisé	Interdit
15/12/17	16/12/17	Autorisé	Autorisé
16/12/17	17/12/17	Interdit	Autorisé
17/12/17	18/12/17	Autorisé	Autorisé
18/12/17	19/12/17	Autorisé	Interdit
19/12/17	20/12/17	Autorisé	Autorisé
20/12/17	21/12/17	Interdit	Autorisé
21/12/17	22/12/17	Autorisé	Autorisé
22/12/17	23/12/17	Autorisé	Interdit
23/12/17	24/12/17	Autorisé	Autorisé
24/12/17	25/12/17	Interdit	Autorisé
25/12/17	26/12/17	Autorisé	Autorisé
26/12/17	27/12/17	Autorisé	Interdit
27/12/17	28/12/17	Autorisé	Autorisé
28/12/17	29/12/17	Interdit	Autorisé
29/12/17	30/12/17	Autorisé	Autorisé
30/12/17	01/12/17 (00h00)	Autorisé	Interdit

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : +33 (0)4.68.38.12.34 Renseignements :
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : d@tm@pyrenees-orientales.gouv.fr

DECISION TARIFAIRE N°2748 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2017 DE
MAS SOL I MAR - 660786807

2017313-001

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de PYRENEES-ORIENTALES en date du 01/03/2017;
- VU l'arrêté en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure MAS dénommée MAS SOL I MAR (660786807) sise 0, , 66650, BANYULS-SUR-MER, et gérée par l'entité dénommée USSAP ASCV (660786799) ;

Considérant la décision tarifaire modificative n°2577 en date du 26/10/2017 portant modification de la dotation globale de financement pour l'année 2017 de la structure dénommée MAS SOL I MAR - 660786807 ;

DECIDE

Article 1^{er}

A compter de 10/11/2017, pour l'année 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	776 883.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	3 387 357.85
	- dont CNR	14 854.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	1 824 051.00
	- dont CNR	1 412 403.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	5 988 291.85
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	5 625 266.85
	- dont CNR	1 427 257.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	363 025.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	5 988 291.85

Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations de la structure dénommée MAS SOL I MAR (660786807) est fixée comme suit, à compter du 10/11/2017:

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	735.77	486.70	0.00	0.00	0.00	0.00

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2018, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	215.67	110.85	0.00	0.00	0.00	0.00

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « USSAP ASCV » (660786799) et à l'établissement concerné.

Fait à Perpignan

, Le 9 novembre 2017

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Délégué Départemental
des Pyrénées-Orientales


Guillaume DUBOIS



Direction départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

NOM - Prénom	Responsables des services
RUFFAT Daniel UGO Pascal VILANOVE Jacques AUDEOUD Jean-Yves	Services des Impôts des entreprises : Perpignan ALGY Perpignan REART Perpignan TET Céret
SORIANO Jean-Claude RAYMOND Jean MILLIET Luce CESTER-LAGAE Azucena	Service des Impôts des particuliers : Perpignan ALGY Perpignan REART Perpignan TET Céret
PAGES Claude	Service des Impôts des particuliers – Service des Impôts des entreprises : Prades
MORENO Frédéric VERDON Daniel BONNEL Monique BALSSA Patrick CABAU François (interim) CASAS Jeanine SALGUERO Emmanuel TOURDIAS Arnaud TIXIER Jacques BONAURE Jean-Philippe HAMIDANI Ahmed SARRADE philippe CABAU François LEVEQUE Pierre VIDAL Gilles SALA Ariel LAGUARDA Jean-Paul DELMAS Karine HENOC Corinne ALIU Christian	Trésoreries : Argeles s/ Mer Cabestany Cerdagne Céret Elne Haut-Vallespir Ille-s/Têt Le Boulou Millas Mont-Louis Perpignan Centre hospitalier Perpignan HLM Perpignan Municipale Port-Vendres Prades Rivesaltes Saint-Estève Saint-Laurent de la Salanque Saint-Paul de Fenouillet Thuir
VENTURA Hélène	Paierie départementale
LE BEHEREC Gérard	Service de publicité foncière et d'enregistrement : 1 ^{er}
LE BEHEREC Gérard (interim)	Bureau Service de publicité foncière 2 ^{ème} Bureau



*Liberté * Égalité * Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BAUCHET Patrice (interim) BAUCHET Patrice CHAUCHET Florence BURCET BALLO Martine	1 ^{ère} brigade de vérification 2 ^{ème} brigade de vérification Pôle de contrôle revenus/patrimoine Brigade de contrôle et de recherche
RAJOL Nicole	Pôle Contrôle Expertise : Perpignan - Prades – Céret
ROCA José	Pôle de recouvrement spécialisé
BATLLO François-Xavier	Centre des impôts fonciers

A Perpignan, le 1^{er} décembre 2017

L'Administratrice des Finances Publiques,

Pour le directeur départemental des Finances Publiques
des Pyrénées-Orientales


Pascale NANTE